

À Son Éminence Cardinal Parolin.

Éminence,

Nous prions Votre Éminence de bien vouloir transmettre cette lettre au Saint Père.

Nous sommes scandalisés par les témoignages, relayés par l'ensemble des médias, concernant une tentative de transformer radicalement, voir de détruire, les Frères franciscains de l'Immaculée. Cet ordre religieux vit dans la pauvreté pratiquée par son saint patron. Ses membres bénéficient de vocations nombreuses, sont orthodoxes et fidèles tant à la Foi qu'à la pratique de notre sainte Mère l'Église, jouent un important rôle missionnaire et font preuve d'une obéissance absolue à l'autorité légitime, nonobstant le traitement dur ou injuste qui leur est imparti. L'action prise à leur encontre l'a été très publiquement, alors même qu'aucune accusation ou reproche n'a été rendue publique qui justifierait les décisions prises à leur propos : ces dernières comprennent, notamment, la fermeture de leur séminaire et de certaines de leurs maisons, la suspension des ordinations aux ordres majeurs, la destitution de leurs supérieurs dûment élus, la réduction de ces derniers au silence et leur déplacement, ainsi que l'interdiction de célébrer la Sainte Liturgie dans la forme extraordinaire du rite romain sans permission spéciale. Cette décision est pourtant directement contraire au droit accordé à chaque prêtre par le *motu proprio* du pape Benoît XVI *Summorum pontificum* et par l'instruction *Universae ecclesiae* prise pour son application. Les sanctions fulminées contre cet ordre loyal et catholique affectent non seulement ses membres, mais aussi les laïcs qui bénéficient de son action pastorale, notamment grâce à la célébration de la forme extraordinaire de la Sainte Messe.

Une préoccupation supplémentaire est survenue depuis l'annonce d'une interdiction de la célébration, pratiquée depuis sept ans, de la Sainte Messe le premier samedi du mois à Sainte Marie Majeure, comme de la célébration de nombreuses autres messes dans la forme extraordinaire en Italie comme ailleurs.

Devons-nous craindre que s'amorce une nouvelle interdiction de célébrer la messe traditionnelle?

L'ensemble des signataires de la présente pétition demande instamment, soit la publication des délits prétendument commis par les frères franciscains de l'Immaculée, qui auraient causé un si grand préjudice à ses membres et aux fidèles laïcs, soit le rétablissement de l'autonomie de l'ordre des Franciscains de l'Immaculée. Nous sollicitons également l'application pleine et entière, dans le monde entier, du *motu proprio Summorum pontificum*, accordé par le pape Benoît XVI pour correspondre aux aspirations spirituelles et au cheminement spécifique légitimes que nous partageons avec beaucoup d'autres.

Nous nous adressons à vous pour faire état au Saint Père de notre vive préoccupation et vous assurons de nos prières aux intentions précitées. Vous suppliant la faveur de votre bénédiction, nous vous assurons de sentiments dévoués *in Christo et Maria*.

Date: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

| <b>Nom</b><br>(en MAJUSCULES) | <b>Adresse</b> | <b>Signature</b> |
|-------------------------------|----------------|------------------|
|                               |                |                  |
|                               |                |                  |
|                               |                |                  |
|                               |                |                  |
|                               |                |                  |

Merci d'envoyer cette pétition par la voie postale à:  
*Laienvereinigung Pro Missa Tridentina*  
Fraschstr. 6, 70825 Korntal, Allemagne

Ou de la numériser et de l'envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante:  
[ffi@ecclesiadei.nl](mailto:ffi@ecclesiadei.nl)

22. Feb. 2014